



MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

<http://www.minefi.gouv.fr>

Paris, le 22 novembre 2006

**Mardi 21 novembre 2006**  
**Réunion du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)**

Comme il l'avait annoncé le 7 novembre dernier, Thierry BRETON, ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie a réuni, ce 21 novembre 2006, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour conclure les concertations engagées depuis l'été sur les relations banques-clients et en particulier sur les tarifs bancaires.

Le ministre avait souhaité que les établissements de crédit prennent des engagements en faveur des consommateurs afin d'apporter des réponses à nombre de questions sensibles qui se posent aux clients des banques. Le ministre a constaté lors de la séance du CCSF que les banques étaient en mesure d'aller dans le sens d'un meilleur traitement de leurs clients sur chacun des thèmes qu'il avait cités.

*Les consommateurs relèvent parfois des cumuls abusifs de frais bancaires* relatifs à des rejets de chèques et de prélèvements automatiques. Le ministre se félicite que les banques se soient engagées à examiner, au niveau de l'agence des clients concernés, des possibilités de **remise totale ou partielle de frais bancaires**, appropriée à la situation spécifique de chaque client. Cet engagement de vigilance sera placé sous la supervision des médiateurs dans chaque réseau. Les termes de référence pour la mise en œuvre de ces orientations seront présentés au CCSF avant le 31 mars 2007. Le ministre a indiqué l'importance d'éviter ainsi que l'accumulation de frais bancaires pour incidents ne fragilise des personnes déjà en situation financière difficile.



139 rue de Bercy - Télédoc 151 - 75572 Paris Cedex 12

Thierry Breton a, par ailleurs, noté d'une part l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes pour le développement du *prélèvement automatique* mais d'autre part les incertitudes qui pèsent sur ce moyen de paiement compte tenu des développements européens attendus dans le cadre du SEPA. À court terme, au-delà du traitement des coûts de rejet de prélèvement précité, l'information des consommateurs sera renforcée par un dépliant spécifique.

Le ministre se félicite également des engagements pris par la profession bancaire de fournir aux clients des *relevés de frais*. Ainsi, courant 2007, les banques offriront à leurs clients le regroupement et la totalisation des frais mensuels actuellement signalés. De plus, les banques, à la demande de leurs clients, proposeront un récapitulatif d'ensemble des frais bancaires acquittés sur une période donnée, selon des modalités propres à chaque réseau. Ces avancées constituent un progrès significatif au bénéfice des clients des banques, de la transparence des coûts, et favorable à la *mobilité bancaire*.

Enfin, le ministre salue également l'accord donné par les banques aux consommateurs sur le principe de la *non facturation aux clients des éventuels coûts d'attente téléphonique* sur les numéros surtaxés.

L'ensemble de ces évolutions contribuera de façon concrète à maîtriser le coût de la vie des français, en particulier les plus modestes, tout en préservant le développement continu de leur accès aux services bancaires de qualité que les établissements de crédit proposent dans notre pays. Le ministre s'est déclaré soucieux de la bonne concurrence dans le secteur bancaire, à travers une transparence tarifaire et une mobilité réelles, que les engagements pris ce jour améliorent de façon déterminante.

© Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, 22/11/2006



139 rue de Bercy - Télédoc 151 - 75572 Paris Cedex 12